



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE REGION
ACADEMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

RECTORAT

Cayenne, le 7 septembre 2022

Délégation Académique aux
Relations Européennes et Internationales
et à la Coopération

A

n° 05-09/2022

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat,

Affaire suivie par:
CARDOZO Atilas
Tél : 05 94 27 22 30
Mél : dareic@ac-guyane.fr

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-
inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de
l'Éducation nationale du 2^e degré et inspecteurs de
l'Éducation nationale du 1^{er} degré,

Route de Baduel BP6011
97306 Cayenne Cedex

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires publiques et privées sous contrat, s/c

Objet : Orientations académiques et modalités d'actions d'ouverture à l'international dans les 1^{er} et 2^e degrés

Référence : circulaire 2011-117 du 3 août 2011, modifiée par la circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 distinguant les sorties scolaires obligatoires des sorties scolaires facultatives

De mars 2020 à janvier 2022, l'académie de Guyane a été contrainte au report d'un certain nombre de programmes académiques destinés aux élèves et aux enseignants (échanges internationaux dans le cadre de projets académiques, événements internationaux, etc.). Le contexte sanitaire régional et international ne nous autorisait pas encore, un assouplissement de ces mesures. De ce fait, tout déplacement international (d'élève ou de personnels) a été proscrit.

Pour cette raison, il est nécessaire de faire un rappel des orientations académiques et modalités d'actions d'ouverture à l'européenne et l'international dans les 1^{er} et 2^e degrés.

En accord avec les orientations ministérielles, je vous invite à appuyer les coopérations dans les domaines de la lutte contre les inégalités, le bien-être des élèves, l'écologie et la revalorisation des enseignants.

Les priorités exprimées par le Ministre et le Président de la République concernant l'égalité des chances et l'EFP nous incitent à mettre en valeur nos actions dans l'accompagnement des élèves, dans la réalisation de projets culturels et internationaux, nous permettant ainsi de donner une cohérence aux apprentissages et favorisant la persévérance scolaire.

Au même titre que la mobilité physique (dans le cadre d'appariements), les projets de mobilité virtuelle sont encouragés (notamment eTwinning — dispositif du programme ERASMUS+). Pour mettre en place cette mobilité, des dispositifs et programmes d'envergure existent et constituent de précieux leviers. L'implication du plus grand nombre est cependant essentielle.

Au niveau local, les partenariats avec les pays frontaliers sont encouragés et accompagnés, en particulier par le biais des Fonds européens. Ils répondent aux objectifs de mutualisation des compétences et d'intégration de la Guyane dans son environnement régional. Il convient donc de tirer parti de la richesse de notre situation géographique, avec en voisinage des pays anglophones, hispanophones, lusophone et néerlandophones notamment, pour la mettre au service du rayonnement de notre système éducatif par l'enrichissement de l'offre éducative dans notre académie. Cela passera nécessairement par l'élaboration de projets encore plus nombreux et plus ambitieux.

L'Union européenne réaffirme son soutien à la création d'un espace européen de l'éducation dans le cadre de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027. Doté d'un budget spécifique de plus de 26 milliards d'euros, le nouveau programme Erasmus+ est non seulement plus inclusif et plus innovant, mais encore plus numérique et plus écologique. Sachant qu'un pourcentage de ce budget peut être dédié à des mobilités dans la zone de coopération régionale (EFP) dans la limite de 20%. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le lien ci-après : <https://eduscol.education.fr/1152/le-programme-erasmus>

Depuis 2012, l'action de la DAREIC est renforcée par le réseau des Enseignants Référents pour l'Action Européenne et Internationale (ERAEI) qui leur permet à tous (enseignants du public et du privé) de bénéficier d'un plan de formation spécifique coordonnée par la DAREIC. La professionnalisation progressive des acteurs et l'engagement croissant des établissements dans des activités innovantes ont permis d'enrichir les opportunités offertes à nos élèves, étudiants et enseignants malgré les contraintes budgétaires. À cet égard, l'action de chacun mérite d'être saluée.

J'appelle également à la plus grande vigilance sur l'encadrement des mobilités individuelles d'élèves et d'étudiants, notamment lors des stages en entreprises à l'étranger. La sécurité de nos élèves et étudiants reste une question majeure dans tout projet de mobilité et engage la responsabilité de chacun. Par ailleurs, je vous rappelle que la mobilité des élèves et des étudiants est encadrée par des règles strictes que vous retrouverez dans la circulaire relative aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires du 3 août 2011 et doit faire l'objet d'une déclaration impérative auprès de la DAREIC dans un délai d'un mois minimum avant le départ.

La DAREIC reste votre interlocuteur pour mobiliser, accompagner et former vos équipes à l'ouverture européenne et internationale et l'instance académique de référence pour toute procédure de sortie de territoire.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique



Emmanuel HENRY